



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission des finances

chargée de l'étude du préavis municipal N° 2020 - 23 du 26 octobre 2020
relatif au
budget ordinaire pour l'année 2021

Commission composée de :			Séances
Mesdames	Cheseaux	Martine	3
	Crausaz	Virginie	3
	Martin	Danielle	3
Messieurs	Bacca	Marcel-Jacques	3
	Badan	Patrice	3
	Borel	Bernard	3
	Jotterand	Jean-Paul (président)	3

Délégué municipal :
Monsieur le Syndic Frédéric Borloz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie au total trois fois. Monsieur Frédéric Borloz, Syndic et responsable des finances, ainsi que Monsieur Jean-Marc Moreillon, Boursier, ont participé à une de nos séances. Nous les remercions vivement pour leur disponibilité et les informations fournies.

1. Généralités

Pour l'année 2021, la Municipalité soumet à l'approbation de notre conseil un **budget ordinaire** quasiment équilibré comportant un excédent de dépenses de Fr. 53'750.-. Celui de 2020 était déficitaire de Fr. 24'660.-, et le budget 2019 prévoyait une perte de Fr. 51'550.-.

Si l'on considère le tableau des charges et revenus par nature, on constate que :

- les dépenses réelles se montent à Fr. 42'729'400.- après déduction du compte 33 « Amortissements » de Fr. 3'219'900.- (après soustraction du compte 3301 amortissement de créances), du compte 38 « Attribution aux fonds de réserve » de Fr. 330'300.- et du compte 39 « Imputations internes » de Fr. 898'700.-. L'augmentation par rapport au budget 2020 est de Fr. 918'400.- (+ 2,20 %)
- les recettes réelles se montent à Fr. 45'207'300.- après déduction du compte 48 « Prélèvements sur fonds de réserve » de Fr. 1'018'550.- et du compte 49 « Imputations internes » de Fr. 898'700.-. L'augmentation par rapport au budget 2020 est de Fr. 539'700.- (+ 1,21 %)

La différence fait apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 2'477'900.- contre Fr. 2'856'600.- au budget 2020 et Fr. 3'670'200.- au budget 2019.

Ce budget a été établi, pour les dépenses, selon les mêmes principes et délais que les années précédentes, parfaitement décrits dans le préavis.

On peut constater que ce sont les charges réelles sous influence communale qui, bien que maîtrisées, provoquent l'augmentation mentionnée plus haut. Citons en particulier le remplacement du tracteur forestier pour Fr. 528'000.- et les charges de personnel suite à divers préavis votés par le Conseil (+ 1,5 EPT).

Sur le plan des recettes, la méthode d'estimation affinée utilisée pour le budget 2020 a été reconduite, ce qui donne des rentrées d'impôts prévisibles de Fr. 21'511'000.- contre Fr. 21'801'000.- prévus en 2020 (- 1,33 %). Ce chiffre est aussi légèrement inférieur à celui des comptes 2019 (Fr. 21'983'954.-, soit - 2,15 %).

Pour le revenu des personnes physiques, il a été tenu compte des logements arrivant sur le marché, de l'augmentation réelle des habitants, des chiffres du canton, de l'arrêté d'imposition 2020-2021, de l'influence du COVID-19 ainsi que de la situation des impôts encaissés jusqu'au 30 septembre 2020. La CoFin n'a pas d'arguments pour modifier ce chiffre, mais en comparaison des budgets d'autres communes du canton, les recettes peuvent paraître optimistes.

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales est beaucoup plus difficile à estimer car il n'y a pas encore suffisamment de recul depuis les nouvelles règles d'imposition des entreprises. Mais la réduction de Fr. 400'000.- (- 21 %) par rapport au budget 2020 semble être légitime.

Toujours au sujet des recettes, la commission a constaté que les revenus du fonds de péréquation ETACOM sont supérieurs d'environ Fr. 600'000.- à ceux du budget 2020 et des comptes 2019. A sa question de savoir si cela était réaliste au vu de la dégradation des finances de nombreuses communes et de l'influence que cela pourrait avoir sur la clé de répartition, il a été répondu à la CoFin que c'est un chiffre calculé et communiqué par le canton et qu'il n'y a pas de raison de le changer.

Par ce même préavis, la Municipalité nous donne sa planification sur les **investissements communaux** à venir. Pour la période 2021 - 2023, les investissements prioritaires se montent à 80,5 millions, principalement pour les infrastructures et les bâtiments. D'autres investissements pourraient être choisis en fonction de la capacité financière de la commune et des besoins de la population. Rappelons que le Conseil communal doit uniquement prendre connaissance de cette planification, les décisions au sujet des investissements se faisant sur la base de préavis à venir.

Pour mémoire, signalons que la dette brute au 31 décembre 2019 se montait à Fr. 67'254'395.- (Fr. 60'794'780.- au 31.12.2018).

Le plafond d'endettement pour la législature en cours est de 100 millions, cautionnements compris. Il devra être augmenté au début de la prochaine législature car, si on additionne les emprunts nécessaires pour la réalisation des préavis déjà votés par le Conseil communal, ce plafond sera dépassé.

2. Remarques sur les comptes détaillés

Le projet de budget donne diverses informations sur certains comptes spécifiques. La CoFin, sur la base d'une série de questions à la Municipalité, a pu obtenir des renseignements complémentaires justifiant les chiffres présentés. Nous mentionnons ci-dessous quelques-uns des points soulevés :

Compte 111.3657.00 Participation diverses

Ce montant est destiné à une aide communale aux projets de développement durable comme l'amélioration de l'isolation des bâtiments, pose de panneaux photovoltaïques, etc. Cette aide incitative a été doublée par rapport au budget 2020 en raison des nombreux projets attendus.

Compte 111.3657.10 Participation VLS

La mise en place d'un système de vélos en libre service fait l'objet du préavis 2020-11 du 2 novembre 2020. Il est bien entendu que le montant de Fr. 55'000.- prévu au budget ne pourra être utilisé qu'en cas d'acceptation de ce préavis par le Conseil communal.

Compte 180.3517.81 Bus communal - Infrastructures

Le montant de Fr. 125'000.- est destiné à la poursuite de la construction des arrêts du bus d'agglomération. Il fait partie d'un plan étalé encore sur les 3 à 4 prochaines années. Les arrêts ne sont équipés de manière définitive qu'une fois que leur emplacement a été validé par l'expérience.

Compte 180.3517.83 Bus Agglomération

A la question de savoir comment a été faite l'estimation des recettes et des charges conduisant à une participation aiglonne de Fr. 1'000'000.-, la CoFin s'est vu répondre que c'était selon l'expérience des années précédentes en intégrant la situation Covid-19. Le trafic est en progression constante hors des périodes de restrictions et on devrait retrouver bientôt un niveau de coût annuel plus bas.

Compte 323.3115.00 Achat de véhicule

Le tracteur forestier actuel a été acheté en 2011 suite à l'acceptation du préavis 2011-02. Avec 9 ans et 7890 heures au compteur, de gros entretiens vont arriver. Et la Municipalité souhaite le remplacer avant ces dépenses et pendant que le prix de reprise est encore intéressant. Elle a choisi de le faire par voie budgétaire comme c'est l'habitude lorsqu'il s'agit du remplacement d'un véhicule existant, même si dans le cas présent le modèle prévu est plus puissant que l'actuel au vu des besoins basés sur l'expérience.

Signalons que le chiffre indiqué est un prix maximum défini sur la base d'une seule offre et qu'il ne tient pas compte de la reprise du tracteur actuel. Relevons aussi que la procédure d'achat devra obligatoirement passer par les marchés publics, avec demande de plusieurs offres.

La CoFin s'est posé la question de savoir s'il ne fallait pas retirer ce poste du budget et demander que la Municipalité présente un préavis. Finalement, la majorité de ses membres a validé l'option budget, mais en réduisant ce poste de Fr. 100'000.- pour tenir compte du prix de reprise et de l'effet de la mise en concurrence.

La CoFin dépose donc l'amendement suivant: le montant de Fr. 528'000.- figurant au compte 323.3115.00 Achat de véhicule doit être ramené à Fr. 428'000.-.

Compte 353.3141.10 Le Bec d'Aigle – Travaux d'amélioration

Le budget 2020 comprenait un montant de Fr. 75'000.- pour la réfection complète de l'appartement 3-03, qui arrive à son terme.

Le montant identique prévu pour 2021 est destiné à la réfection ou la mise à niveau d'un ou deux autres appartements, ceci en fonction de la disponibilité des locaux.

Compte 431.3011.00 Routes – Traitements

L'augmentation ne provient pas uniquement d'une nouvelle répartition des salaires entre la déchetterie et les routes, mais également du salaire prévu pour une personne en arrêt de longue durée au moment de l'établissement du budget. A ce jour, il s'avère que cette somme n'est plus nécessaire.

Comme la commune ne dispose toujours pas d'une assurance perte de gain en cas de maladie (voir plus loin la remarque sur le poste 3050), et qu'une absence prolongée d'un collaborateur n'est pas à exclure, la CoFin propose de ne pas modifier le montant figurant au budget. Cela permettra de financer un éventuel remplaçant ou de payer tout ou partie de l'assurance qui pourrait être conclue.

3. Remarques sur les charges et revenus par nature

3011 Traitements du personnel

Il n'a pas été prévu de montant pour l'indexation au coût de la vie car l'indice des prix à la consommation de fin novembre 2020 devrait être légèrement inférieur à l'indice utilisé lors de la dernière adaptation des salaires (indice 99,1 sur la base de la table de décembre 2010 = 100).

Par contre, les augmentations statutaires prévues dans le Règlement du personnel communal ont été enregistrées.

3050 Assurances maladie et accident

Ce poste ne comprend toujours pas d'assurance perte de gain maladie. La CoFin reste d'avis qu'une assurance serait souhaitable (voir remarque dans nos derniers rapports).

3517 Charges cantonales pour les entreprises de transports

Précisons que ce compte comprend des frais de Fr. 1'000'000.- pour le bus d'agglomération, qui ne sont pas des charges cantonales.

4. Conclusion

La commission des finances, sous réserve des quelques remarques émises plus haut, approuve la manière dont le budget ordinaire a été construit et présente un seul amendement.



Elle vous demande donc de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu le préavis n° 2020-23 du 26 octobre 2020
Où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter le budget ordinaire pour 2021 amendé comprenant :

aux dépenses	Fr. 47'078'300.-
aux recettes	Fr. 47'124'550.-

soit un excédent de recettes de Fr. 46'250.-

2. de prendre acte du budget d'investissements communaux ainsi que du financement qui en découle.

Pour la Commission des finances:


Jean-Paul Jotterand, président

Aigle, le 26 novembre 2020